



**MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 10 octobre 2022

COMMUNICATIONS DES PRINCIPALES DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 2, 9, 16, 30 mai 2022, 13, 20, 27 juillet 2022, 4 juillet 2022, 8, 15 août 2022

Sur la période de mai à août 2022, la Municipalité et les services communaux ont passablement travaillé sur la poursuite des réformes du fonctionnement général. Les principaux points sur lesquels des actions ont été mises en place concernent principalement les ressources humaines et l'informatique.

Sur le plan des ressources humaines, au cours du printemps, des rapports d'analyses de la fonction Ressources humaines ont été remis à la Municipalité. Il en va de même pour l'analyse des fonctions et des niveaux de salaires. Ces rapports ont découlé sur la mise en œuvre de plusieurs actions spécifiques à savoir :

1. Le renforcement de l'équipe ressources humaines par l'engagement définitif d'un-e responsable Ressources humaines par le biais du cabinet Vicario Consulting, (2.05.2022). Mme Valérie Rod qui occupe actuellement le poste est sous contrat pour une durée déterminée jusqu'au 31 août.
2. La révision des processus ressources humaines qui va se poursuivre sur la fin de l'année 2022 et sur une bonne partie de l'année 2023.
3. La révision ponctuelle du niveau salarial de certains collaborateurs clés (27.06.2022)

S'agissant de l'informatique, diverses adjudications ont été consenties durant ce deuxième trimestre 2022, par exemple :

1. La mise en place d'un système de ticketing pour la coordination des actions du support informatique (02.05.2022).
2. La migration des E-mails de l'ensemble de l'Administration communale sur un nouveau serveur présentant toutes les garanties de sécurité et d'ergonomie (16.05.2022).

Sur ce point également, la poursuite des réformes est prévue sur la fin de l'année et dans le courant de l'année 2023.

La Municipalité a également formalisé l'adjudication d'un mandat pour un chef de projet externe qui coordonne certains travaux communaux en collaboration avec le Service de l'Urbanisme et des constructions. La solution retenue offre un bon rapport qualité/prix (20.06.2022).

Au début du mois de juillet, le Secrétaire municipal, M. Marc-André Burdet a pris ses fonctions au sein de la commune. La Municipalité tient ici à remercier chaleureusement M. Yvan Cheseaux, Secrétaire municipal ad intérim qui a terminé son mandat et qui a assuré la transition entre l'ancien et le nouveau titulaire (décision du 02.05.2022).

L'arrivée de l'été rime avec la mise en œuvre de travaux d'entretien dans les collèges. La Municipalité a donc adjugé diverses offres et notamment le remplacement du sol de 8 salles de classe. Il a également fallu mettre sur pied les nettoyages des locaux durant les vacances d'été (13.06.2022).

Parallèlement à cela, et dans cette période post pandémie, la commune a connu l'organisation de nombreuses manifestations privées ou publiques telles que :

- Tour de France
- Yadlo
- Triathlon
- Fête au village
- Fête nationale
- Bar La Coquette mobile.

Ces évènements ont exigé le soutien de la commune pour que l'organisation soit réussie. La Municipalité a donc validé l'intervention des services communaux qui ont été très fortement sollicités, en particulier la Sécurité municipale, ainsi que les services de voirie et des bâtiments.

Le 1^{er} juillet, la Municipalité a tenu une séance extraordinaire afin de prendre diverses décisions financières pour le futur. Elle a approuvé le projet de préavis relatif à l'arrêté d'imposition 2023 soumis au Conseil communal du mois de septembre et procédé à la refonte du plan des investissements pour la législature. La situation financière nécessitera également un examen attentif du budget 2023, et des économies substantielles seront indispensables pour le futur.

Secrétariat municipal

- **Permis de construire / démolition**
 - o *Diverses modifications intérieures et extérieures par rapport au projet initial - Chemin Neuf 26 (sans enquête publique) ;*
 - o *Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau – Chemin de la Ramière 18 ;*
 - o *Pose d'une pompe à chaleur air-eau extérieure, diverses modifications par rapport au projet initial – Avenue de la plage 49*
 - o *Création de toilettes au rez-de-Chaussée, Collège du Léman - Rue des Voiles du Léman 4,*
 - o *Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur géothermique, Chemin des Uttins 8-10 ;*
 - o *Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur saumure/eau – Chemin des Uttins 43.*